

Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : SALEY Mshahash

Structure : EMIG

Fonction : Ing Génie Civil - Resp. Infrastructure

N° Matricule :

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le

10/11/2022

Signature :



Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent :

Omar. Arrouna

Structure :

EMIG

Fonction :

enseignant

N° Matricule :

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le

10/11/2022

Signature :



Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : **AMADOU ABDOULAYE**

Structure : **EMIG/CEA.**

Fonction : **RPM**

N° Matricule : **022/98**

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le

10/11/2022

Signature :



Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : HAROUNA Souley

Structure : EMIG/CEA

Fonction : Chef/Maison sectionnel/CEA

N° Matricule : 54311

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10/11/2022

Signature :



Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : Djibrilla Ali Zoukhallem

Structure : EMIG

Fonction : Architecte - Enseignant vacataire

N° Matricule : —

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Éthique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le 10-11-2022

Signature :



Attestation d'engagement

(AMI N°009/2022/EMIG/DCEA_EM-EMIG)

Je soussigné :

Prénom et Nom de l'agent : *Younoussa Ouamarou*

Structure : *EMIG*

Fonction : *Chef du service du Personnel*

N° Matricule : *032114*

A l'attention de **Monsieur le Directeur Général de l'EMIG**

Entant qu'agent impliqué dans le processus de passation des marchés publics et des délégations de service public, je reconnais avoir bien pris connaissance des dispositions du Code d'Ethique en matière de Marchés Publics et des délégations de service public adopté par décret n°2011-688/PRN/PM du 29 décembre 2011, notamment, celles relatives aux obligations des agents publics participant aux activités de la passation, d'exécution et de contrôle de la commande publique ainsi qu'aux infractions et sanctions qu'ils encourent.

Je note, en particulier, que les agents publics :

- (i) Doivent préserver la confidentialité des informations dont ils ont connaissance et s'interdire de divulguer toute information sur un marché public, une délégation de service public ou sur un candidat à une commande publique ;
- (ii) Signaler toute situation qui les mettrait en conflit d'intérêt et notifier leur désistement de manière formelle ;
- (iii) S'interdire d'échanger leurs services contre des gains en espèces ou en nature.

Je note également qu'en cas de manquement aux dispositions du code d'éthique, les agents publics :

- (iv) Encourent des sanctions disciplinaires et pénales prévues par les lois et règlements en vigueur, s'ils sont reconnus coupables d'infraction à la réglementation ou de complicité d'actes de corruption.

Fait à Niamey, le

20/11/2022

Signature :

